

Fiche de données de sécurité (FDS) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'émission : 17-juil.-2014

Date de révision : 31-août-2017

Version 2

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Produit n° 13630
Nom du produit IBMX
Reach registration number Cette substance / mélange contient uniquement des ingrédients qui ont été enregistrés ou sont exonérés d'enregistrement, conformément au Règlement (CE) n ° 1907/2006.

Contient

| Nom chimique | Numéro d'index | Numéro CAS |
|-------------------------------------------------------------|----------------|------------|
| 1-méthyl-3-(2-méthylpropyl)-7H-purine-2,6-dione (90 - 100%) | Not Listed | 28822-58-4 |

| | |
|----------------------|---------------------------------------------------------------|
| Formule | C ₁₀ H ₁₄ N ₄ O ₂ |
| Masse molaire | 222.24 g/mol |

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Utilisation en recherche uniquement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| Importateur (Applicable uniquement dans l'UE) | Fabricant |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Cell Signaling Technology Europe B.V. Schuttersveld 2 2316 ZA Leiden The Netherlands TEL: +31 (0)71 7200 200 FAX: +31 (0)71 891 0098 | Cell Signaling Technology, Inc. 3 Trask Lane Danvers, MA 01923 United States TEL: +1 978 867 2300 FAX: +1 978 867 2400 |

| | |
|-----------------------|--------------------|
| Website | www.cellsignal.com |
| Adresse e-mail | info@cellsignal.eu |

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC 24 hours a day, 7 days a week, 365 days a year
 +1 703 527 3887 (INTERNATIONAL) +1 800 424 9300 (NORTH AMERICA)

Europe 112

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n ° 1272/2008

| | |
|-------------------------------|-----------------------|
| Toxicité aiguë par voie orale | Catégorie 4 - (H302) |
| Toxicité pour la reproduction | Catégorie 2 - (H361d) |

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées dans cet article, voir la section 16

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Hazard statement(s)

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

Declaración (s) de Precaución

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P281 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis

P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P330 - Rincer la bouche

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin

2.3. Autres dangers

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Synonymes

IBMX; IMX; Isobutylmethylxanthine; 3-Isobutyl-1-methylxanthine; Methylisobutylxanthine; Xanthine, 1-methyl-3-(2-methylpropyl)

Formule

C₁₀H₁₄N₄O₂

Nature chimique

Monoconstituent substance.

| Nom chimique | Numéro CAS | % en poids | N° CE | Classification (Règ. 1272/2008) | Numéro d'enregistrement REACH |
|-------------------------------------------------|------------|------------|-----------|---------------------------------------|-------------------------------|
| 1-methyl-3-(2-methylpropyl)-7H-purine-2,6-dione | 28822-58-4 | 100 | 249-259-3 | Acute Tox. 4 (H302) Repr. 2 (H361) | aucune donnée disponible |

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle.

| | |
|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contact avec la peau | Consulter un médecin si nécessaire. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. |
| Contact oculaire | Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. |
| Ingestion | Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. |
| Protection pour les secouristes | Utiliser un équipement de protection individuelle. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction déconseillés Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser un équipement de protection individuelle.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Évacuer le personnel vers des zones sûres. Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Utiliser un équipement de protection individuelle. Recouvrir tout déversement de poudre par une feuille plastique ou une bâche pour minimiser la dispersion et garder la poudre au sec. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination. Éviter la formation de poussières. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir les sections 8 et 13 pour plus d'informations.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuel. Éviter la formation de vapeurs, brouillards ou aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Manipuler conformément aux bonnes

pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation comme réactif de laboratoire.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Douches, rince-oeils et systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

| | |
|--------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Protection des yeux/du visage | Lunettes de sécurité à protection intégrale. |
| Protection de la peau | |
| Protection des mains | Gants imperméables. |
| Autres | Porter un vêtement de protection approprié. |
| Protection respiratoire | Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. |

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|-----------------------|-------------------------------|
| État physique | Solide |
| Aspect | Poudre Cristalline |
| Couleur | Aucune information disponible |
| Odeur | Aucune information disponible |
| Seuil olfactif | Aucune information disponible |

| <u>Propriété</u> | <u>Valeurs</u> | <u>Remarques • Méthode</u> |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------|
| pH | | Aucune information disponible |
| Point de fusion /congélation | 205 °C | |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition | | Aucune information disponible |
| Point d'éclair | | Aucune information disponible |
| Taux d'évaporation | | Aucune information disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | | Aucune information disponible |
| Limite supérieure d'inflammabilité | | Aucune information disponible |
| Limite inférieure d'inflammabilité | | Aucune information disponible |
| Pression de vapeur | | Aucune information disponible |
| Densité de vapeur | | Aucune information disponible |
| Densité relative | | Aucune information disponible |
| Solubilité | | Aucune information disponible |
| Coefficient de partage : | | Aucune information disponible |
| n-octanol/eau | | |
| Température d'auto-inflammabilité | | Aucune information disponible |
| Température de décomposition | | Aucune information disponible |
| Viscosité | | Aucune information disponible |

Propriétés explosives
Propriétés
comburantesAucune information disponible
Aucune information disponible**9.2. Autres informations****Point de ramollissement**

Aucune information disponible

Masse molaire

222.24 g/mol

Solubilité dans d'autres solvants

Soluble dans l'éthanol (EtOH) @ 5 mg/mL, Soluble dans le diméthylformamide (DMF) @ 5 mg/mL

Teneur en COV

Aucune information disponible

Densité

Aucune information disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses**Polymérisation dangereuse**

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants: Oxydes d'azote (NOx), Oxydes de carbone.

SECTION 11 : Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Ce matériel ne doit être traité que par la supervision étroite de ceux qui sont correctement qualifiés dans la manipulation et l'utilisation de produits chimiques potentiellement dangereux. Il faut garder à l'esprit que les propriétés toxicologiques et physiologiques de ce composé ne sont pas bien définies.

ETAmél (voie orale)

500 mg/kg

Informations sur les voies d'exposition probables**Inhalation**

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Contact oculaire

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Contact avec la peau

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Ingestion

Peut être nocif en cas d'ingestion.

Symptômes

Aucune information disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucune information disponible.**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Aucune information disponible.

| | |
|--------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sensibilisation | Aucune information disponible. |
| Effets mutagènes | Aucune information disponible. |
| Effets cancérogènes | Aucune information disponible. |
| Toxicité pour la reproduction | IBMX, un inhibiteur de la phosphodiesterase également connu pour être un antagoniste des récepteurs de l'adénosine, était le toxifiant pour le développement le plus puissant des matériaux évalués à l'aide du Frog Embryo Teratogenesis Assay Xenopus (FETAX). |
| Tératogénicité | Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. IBMX (0,5-5 umol) a été appliqué par voie topique à la membrane extra-embryonnaire de 4 jours de chickembryo (stade de développement Hamburger-Hamilton 24). Des malformations cardiovasculaires ont été démontrées dans 53% des embryons de poulet traités avec 2.5 umol IBMX où le taux de survie était de 89%. Le taux de malformation était dose-dépendante. Les anomalies cardiovasculaires ont été démontrées par le défaut de communication interculturelle du ventricule, la dextroposition de l'aorte, le ventricule double du débordement, les antécédents de l'artériosus commun et les anomalies de l'arc aortique. |
| STOT - exposition unique | Aucune information disponible. |
| STOT - exposition répétée | Aucune information disponible. |
| Danger par aspiration | Aucune information disponible. |
| Autres informations | DL50 intrapéritonéale = 44 mg/kg (souris). |

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| | |
|------------------------------------------|-------------------------------|
| Bioaccumulation | Bioaccumulation peu probable. |
| Facteur de bioconcentration (BCF) | Aucune information disponible |

| Nom chimique | Octanol-Water Partition Coefficient |
|-------------------------------------------------|-------------------------------------|
| 1-methyl-3-(2-methylpropyl)-7H-purine-2,6-dione | 1.15 |

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Déchets de résidus / produits non utilisés | Éliminer conformément aux réglementations locales. |
| Emballages contaminés | Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination. |
| Autres informations | Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. |

SECTION 14 : Informations relatives au transport

IMDG/IMO

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| 14.1 Numéro ONU | Non réglementé |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | Non réglementé |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Aucun(e) |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Aucun(e) |
| 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Non réglementé |

ADR/RID

| | |
|------------------------------------------------------------|----------------|
| 14.1 Numéro ONU | Non réglementé |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | Non réglementé |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Aucun(e) |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Aucun(e) |

IATA

| | |
|------------------------------------------------------------|----------------|
| 14.1 Numéro ONU | Non réglementé |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | Non réglementé |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Aucun(e) |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Aucun(e) |

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Liste des substances de très haute préoccupation pour l'information d'autorisation

Ce produit ne contient pas de substances très préoccupantes.

SEVESO -Information Directive

Ce produit ne contient pas de substances identifiées dans la directive SEVESO.

Inventaires Internationaux

| | |
|------------------|--------------|
| TSCA 8(b) | - |
| DSL/NDSL | - |
| EINECS/ELINCS | Est conforme |
| ENCS | - |
| IECSC | Est conforme |
| KECL | - |
| PICCS | - |
| AICS (Australie) | - |

International inventories legend

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour cette substance

SECTION 16 : Autres informations

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion
H361d - Susceptible de nuire au fœtus

Procédure de classification Jugement expert et détermination de la force probante des données. Principe d'extrapolation « Interpolation au sein d'une catégorie de toxicité ».

Date d'émission : 17-juil.-2014

Date de révision : 31-août-2017

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.